



www.aisne.com

**Direction de la voirie
départementale**
Service domanialité et
acquisitions foncières
Tél. 03.23.24.62.76
Fax. 03.23.24.60.91

Affaire suivie par :
Cécile PITON
cpiton@aisne.fr



Laon, le

Monsieur le Président
de la Communauté de communes
du Pays de la Serre
1 rue des Telliers
BP 31
02270 CRECY SUR SERRE

N/Réf. : 2018/416/DS

Objet : Projet de modification du PLU de COUVRON ET AUMENCOURT

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 14 mars 2018, vous m'avez adressé le dossier de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de COUVRON ET AUMENCOURT avant de le soumettre à la consultation du public qui se déroulera au mois de mai-juin.

Je vous informe que mes services n'ont pas d'observation particulière à formuler sur la modification apportée au plan de zonage qui doit permettre la réalisation du projet de circuit automobile PALMER.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de toute ma considération.

Le directeur

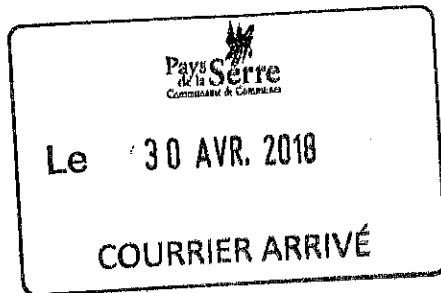
Marc Kyriacos

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/04/2018 à 18:49:08
Référence : b4e95b64402810474f109eaca2c19b1565a3cf83

Monsieur Pierre-Jean VERZELEN
Président de la Communauté
de Communes du Pays de La Serre

1 rue des Telliers
BP31
02270 CRECY-SUR-SERRE

Saint-Quentin, le 27 avril 2018



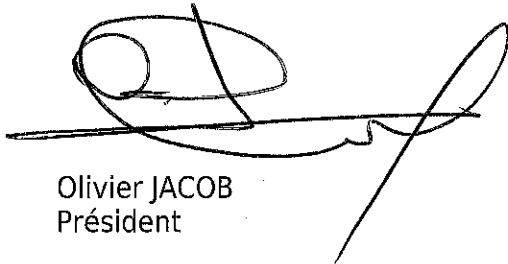
Monsieur le Président,

Vous nous avez fait parvenir le projet arrêté de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Couvron-et-Aumencourt pour avis dans le cadre de l'association de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne.

Après une étude minutieuse des différentes parties du dossier par nos services, la CCI émet un avis favorable sur le document dans le cadre de l'enquête publique.

Très attentif au projet de votre territoire, je suis intéressé par l'envoi de votre part des suites apportées à cette consultation.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Olivier JACOB
Président